



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA PÊCHE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Préconisations pour le tutorat des stagiaires bac-pro ASSP et SAPAT dans les structures de soins de Franche-Comté

*Document provisoire diffusé en décembre 2014 ; la  
présentation doit être revue (manque les annexes).*

### Personnes ayant participé au groupe de travail

- 
- - 
  - 
  -

- 
- Séverine Vanautryve, Inspecteur de l'Éducation Nationale Sciences Biologiques Sciences Sociales

- 
- 
- 

### Ministère de la Santé

- 
- 
- 
- 

### Structures de soins

- Christelle Bosserdet, infirmière et Laurence Mercier cadre de santé EHPAD du Docteur Gérard de L'Isle sur le Doubs

-

# SOMMAIRE

- Introduction

- Textes Officiels

- Liste des activités

- Conclusion

**Annexe 1 : Préconisations pour le Tutorat**

**Annexe 2 : Guide pour accompagner les élèves vers la validation du BEP (Fin de première) ou BAC PRO ASSP**

**Annexe 3 : Guide pour accompagner les élèves vers la validation du BEP (fin de première) ou du Bac PRO SAPAT**

# Introduction

Notre perspective est d'assurer la qualité et la sécurité du service rendu et des soins aux usagers (patients, résidents) et formation. Ainsi, l'idée de ce guide est de donner des repères aux différents acteurs (enseignants et tu

- Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP) Ministère de l'Education Nationale
- Services aux Personnes et aux Territoires (SAPAT) Ministère de l'Agriculture

e à la construction du parcours de formation et vise à favoriser la communication entre partenaires de l'alternance en amont, au cours et à l'issue du stage. Pour garantir la qualité et la sécurité des soins, il est un outil d'aide à l'accompagnement des élèves en stage notamment lors des visites des enseignants et un outil d'aide au tutorat pour les soignants.

ou cadres, professionnels et tuteurs) d'identifier les limites d'action des élèves à différents niveaux d'apprentissage (seconde et début de première / fin de première et terminale). L'entrée par les activités vise

L'arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide soignant prévoit la possibilité d'une s titulaires d'un bac pro avec dispense de modules

Art. 1er. – A l'article 19 de l'arrêté du 22 octobre 2005, il est ajouté deux alinéas rédigés comme suit : professionnel "accompagnement, soins, services à la personne" sont dispensées des modules de formation 1, 4, 6, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de

5. Les personnes titulaires du baccalauréat "services aux personnes et aux territoires" son

# Les textes officiels

## **Textes réglementaires relatifs au baccalauréat professionnel ASSP et au baccalauréat professionnel SAPAT**

### **Référentiel du baccalauréat professionnel ASSP**

Référentiel du baccalauréat professionnel ASSP : arrêté du 11 mai 2011 portant création de la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne », option A « à domicile », option B « en structure », du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance.

Arrêté du 16 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 11 mai 2011

Arrêté du 24 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 11 mai 2011 modifié

### **Référentiel du baccalauréat professionnel SAPAT**

Arrêté du 26 juin 2012 modifiant l'arrêté du 22 août 2011 portant création de la spécialité « services aux personnes et aux territoires » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance.

## **Textes réglementaires relatifs au diplôme d'Etat d'aide-soignant**

### **Référentiel du Diplôme professionnel d'aide-soignant**

-soignant

**Instruction DHOS du 10 juillet 2014** (validée le 4 juillet) relative aux dispenses de formation pour l'obtention des diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

## Liste des activités

- 

activités afin de préciser des paliers dans l'encadrement des stagiaires en cursus de formation bac professionnel. Le premier palier correspond au premier semestre de l'année de seconde et le premier semestre de l'année de première. Le second palier correspond au second semestre de l'année de première et à l'année de terminale. Le troisième palier à la formation AS pour les activités communes aux trois référentiels. Ces paliers ont pour finalité l'assurance d'une part, avec la sécurité et la qualité des soins des usagers et d'autre part, le souci d'une progression dans les trois ans de cursus d'études conduisant au baccalauréat professionnel.

- 

Le terme d'usager a été choisi pour désigner les personnes âgées, résidents, personnes âgées, personnes âgées, résidents...

- 

- 

Le terme d'activité correspond à un ensemble d'actes réalisés en situation professionnelle.

- 

Le terme de tuteur référent désigne le professionnel du lieu de stage chargé de suivre l'élève dans son apprentissage tout au long du parcours de stage, ce n'est pas forcément le professeur référent.

- 

Le terme de professeur référent désigne l'enseignant chargé du suivi de l'élève en stage.

- 

Le terme de professeur référent désigne le professionnel légitime pour encadrer l'élève dans son apprentissage.

-

Activités	Niveaux 2° et début 1° Fin 1° et début de T AS		Limites	Usagers	Référent	préconisations
<b>1</b> Réaliser le bio- nettoyage des espaces collectifs						
<b>2</b> Réaliser le bio- chambre et des sanitaires						
<b>3</b> Assurer la gestion du linge (commande, réception du linge propre, stockage, entretien armoires à linge, tri et évacuation du linge sale)						

Activités	Niveaux		Limites	Usagers	Référent	préconisations
4 Trier et évacuer les déchets en respectant les circuits						
5 Commander préparer et distribuer des repas et des collations						
6 Installer, aider à la prise du repas et évaluer la prise alimentaire	OUI					
	OUI					
	OUI					

Activités		Marge d'autonomie				
<b>7</b> <b>Participer à la gestion de stock (Commande, vérification à réception rangement des produits : <i>produits alimentaires, produits ménagers, linge, matériel de soin confort</i>)</b>						
<b>8</b> <b>Conduire un projet ou des activités</b>	Mettre en œuvre d'animation	l'activité d'après				
	d'animation, ou une					

Activités	Niveaux		Limites	Usagers	Référent	préconisations
9 Effectuer la réfection du lit						
	Li					
	U					
10 Installer pour les actes de la vie quotidienne aider à la mobilisation prévenir des chutes				autonome n'ayant besoin que d'un		Contrôle de l'installation
				Tout type d'usager		Contrôle de l'installation

Activités		marge d'autonomie				
<b>11</b> : <b>accompagnement aux toilettes, change de protection</b>			d'étui pénien et  <b>Attention : hors appareillage (poche de colostomie et sonde urinaire)</b>			
<b>12</b> <b>le déshabillage</b>	l'aide					
	l'aide					
				Tout type d'utilisateur		

Activités	Niveaux		Limites	Usagers	Référent	préconisations
<b>13</b> Aide au lever et aux transferts						
		supervision d'un	à l'exception du premier			
				Tout type d'utilisateur		
<b>14</b> Réaliser les soins : toilette/ aide au brossage des dents / pédiluve /capiluve/ douche						
		accompagné d'un		pas d'altération de la		
				Tout type d'utilisateur,		

Activités	Niveaux		Limites	Usagers	Référent	préconisations
<b>15</b> <b>Observer et surveiller</b>  <b>Identifier la douleur et les signes de détresse</b>	l'observation mais					
				Tout type d'utilisateur		
<b>16</b> <b>Etablir une relation et communiquer avec</b>		Nécessité d'évaluer la avec l'utilisateur et la	L'élève oriente la famille à L'élève est protégé des  souffrance...) L'accueil d'un utilisateur n'est pas confié à l'élève.			L'équipe favorise l'expression des vécus  accompagne l'élève
		Nécessité d'évaluer la avec l'utilisateur et sa	L'élève oriente la famille à L'accueil d'un utilisateur n'est pas confié à l'élève L'élève est protégé des  souffrance...)			L'équipe l'expression des vécus  accompagne l'élève
		Nécessité d'évaluer la avec l'utilisateur et sa				

Activités	Niveaux		Limites	Usagers	Référent	préconisations
17 Analyser la situation de la personne (dont			l'intervention, ne mène pas d'entretien de recueil			
		dans l'analyse.				
		dans l'analyse.	l'intervention et			Le tuteur s'assure de l'adéquation entre la capacité d'analyse
			dossier de l'utilisateur (accès			Le tuteur s'assure de l'adéquation entre la capacité d'analyse
		dans l'analyse.				

		Marge d'autonomie				
<b>18</b> <b>Réaliser des transmissions et effectuer la traçabilité</b>	l'utilisateur					
	dossier de l'utilisateur.					
	d'évènements					
	d'évènements					

Ce guide est un véritable outil de travail destiné à l'ensemble des partenaires de la formation. Après une première année d'usage par un collectif représentatif de l'ensemble des acteurs notamment sur son usage, son contenu, ses manques afin d'en proposer un réajustement. Au

- 
-

# préconisations pour le tutorat

d'adultes non autonomes réparties entre les années de première et de terminale.

## **ravail en collaboration entre le lycée et les établissements accueillant des élèves en stage**

d'encadrement, information en amont du stage, connaissance d'un référent de l'élève joignable si besoin durant le stage.

Les structures accueillant des stagiaires ont besoin d'une **programmation détaillée des stages** et d'une confirmation en amont du stage.

**vi du stagiaire.**

## **férent, comprend :**

le recueil d'informations sur le cursus de stage de l'élève

la présentation de ses objectifs de stage par l'élève

la présentation de l'organisation matérielle du stage

la présentation de l'équipe

En collaboration avec le responsable du stage, le tuteur choisit les situations d'apprentissage à proposer à l'élève en fonction de l'année de formation d'apprentissage du stagiaire.

### **Evaluation de la progression**

Il est conseillé d'évaluer la progression dans l'atteinte des objectifs au cours d'au moins un bilan intermédiaire. Pour ce faire, il est recommandé d'utiliser un livret de suivi qui contient une grille d'évaluation des compétences.

### **Bilan de fin de stage**

Le bilan de fin de stage est réalisé avec le stagiaire et le tuteur référent. Il constitue un élément sur le bac pro ASSP

l'établissement scolaire. Un rapport circonstancié factuel est transmis au chef d'établissement

## **Annexe 2**

## **Annexe 3**